

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION CANDIDATURE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CLUPP

**à retourner avant le lundi 15 février 2021 à 18h00  
à la capitainerie des Minimes**

Je soussigné(e) : François BERTOUT.....

Propriétaire du bateau Florélia.4.....,

amarré à La Rochelle au Ponton : 21..... Place : 60.....

Déclare me porter candidat à l'élection des représentants du CLUPP, le Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance de la Rochelle.

### PROFESSION DE FOI

J'ai toujours aimé naviguer depuis que, adolescent, j'ai pu goûter à la voile. Aujourd'hui retraité, je peux consacrer du temps non seulement à la navigation, mais aussi à la défense des plaisanciers à travers mon engagement au sein de l'APLR.

Avoir un bateau au port, c'est avoir le plaisir de naviguer, mais c'est également connaître les multiples contraintes de tout propriétaire : coût de la redevance, accès aux services portuaires et coût de ces services, problèmes liés à l'envasement du port et aux dragages, à la sécurité sur les pontons, aux possibilités de parking etc..;

Au cours de mon mandat précédent, j'ai pu constater combien le rôle du CLUPP est important pour représenter collectivement les plaisanciers au Conseil Portuaire, non seulement pour les défendre, mais également pour être force de propositions. Des dossiers aussi importants que la tarification des bateaux à la surface ou le limitation de l'augmentation de la taxe de séjour en sont la preuve.

J'ai aussi constaté que l'organisation de la représentation des plaisanciers via le CLUPP n'est pas totalement satisfaisante. En effet, le Conseil Portuaire n'a qu'une voix consultative, et pèse peu dans les décisions prises par les collectivités locales propriétaires du port.

Administrateur de l'APLR, Vice-président des l'Union des plaisanciers de Charente Maritime et Secrétaire général de la FNPAM, je milite, avec les autres élus, pour une meilleure reconnaissance des plaisanciers et pour que leurs besoins soient mieux pris en compte dans le futur.

Fait à La Rochelle \_\_\_\_\_ le, 2 février 2021

Signature :

